

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents :12
Excusés :4
Absentes :3
POUR :16

**L'AN DEUX MIL VINGT TROIS
LE 13 AVRIL à 19h00**

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 05/04/2023 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur LAZARTIGUES Cyril, Madame BOREGO Fabienne, Monsieur ALMEIDA Filipe, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame DUYNSLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Madame BEJNA Véronique (pouvoir à Madame BONA Aurélia)
Monsieur BART Frédéric (pouvoir à Monsieur ALMEIDA Filipe),
Monsieur PAYEN David (pouvoir à Monsieur DAUNES Michel),
Madame JAYLES Bernadette (pouvoir à Madame DUYNSLAEGER Colette).

Absentes :

Madame NORMANT Ludivine,
Madame FONT Marine,
Madame DUCOUSSO Isabelle.

Secrétaire de séance : Madame KALB Marjorie.

DEL :12/2023

**Objet : Enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques
d'ORANGE – Convention avec TE47 et ORANGE**

Madame la Maire informe les membres de l'Assemblée Délibérante que dans le cadre des travaux d'aménagements et de sécurisation de la traversée de Lausseignan, il convient de procéder à la réalisation des

travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de l'opérateur ORANGE sur le secteur de LAUSSEIGNAN.

Elle indique que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la convention cadre signée entre Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne, et ORANGE concernant la pose coordonnée des différents réseaux de service public, notamment l'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité et de communications électroniques favorisant ainsi la réduction du coût des travaux ainsi que la gêne provoquée par les chantiers successifs.

Ainsi, pour une réalisation dans les meilleures conditions en termes de délais, de technicité et de gestion financière, il est proposé de confier à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne un mandat de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

Madame la Maire précise que cette opération dont le coût est estimé à 11 186,74 € TTC, bénéficie d'une participation financière d'ORANGE d'un montant de 1 939,20 € TTC.

En conséquence la participation financière au coût des travaux portée à la charge de la commune s'élève à : 9 247,54 € TTC.

Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE :

► **LANCER ET FINANCER** la réalisation de l'effacement coordonné des réseaux de l'opérateur ORANGE précisée ci-avant.

► **CONFIER** les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE, secteur LAUSSEIGNAN, à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne.

► **APPROUVER ET AUTORISER** la Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage devant intervenir entre la commune et Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne.

► **INSCRIRE AU BUDGET** les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante.

La Secrétaire de séance, Marjorie KALB

La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme